

ASSOCIATION INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX
Association Loi 1901

50 rue Auguste et Louis Lumière - Technoparc
01630 SAINT GENIS POUILLY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX

Association Loi 1901

50 rue Auguste et Louis Lumière - Technoparc
01630 SAINT GENIS POUILLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Fidexor

implid.com



III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



ASSOCIATION INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX
Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 21 juin 2024

Le commissaire aux comptes
FIDEXOR

Thibault CHALVIN
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	20 377	13 647	6 730	6 390	340	5.32	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts	775 817	24 719	751 098	570 982	180 116	31.55	
Autres	336		336	317	19	5.88	
Total I	796 530	38 366	758 164	577 689	180 475	31.24	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 960		2 960	2 580	380	14.73
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	272 686		272 686	344 024	-71 338	-20.74
	Valeurs mobilières de placement	350 000		350 000	100 000	250 000	250.00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	536 107		536 107	845 468	-309 361	-36.59
	Charges constatées d'avance (2)	3 036		3 036	2 947	89	3.02
	Total II	1 164 790		1 164 790	1 295 019	-130 229	-10.06
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 961 320	38 366	1 922 954	1 872 708	50 246	2.68	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	209 338		214 224		-4 886	-2.28
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	15 375		13 324		2 051	15.39
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	1 628 844		1 665 221		-36 377	-2.18	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	4 702		-78 093		82 794	106.02	
Situation nette (sous total)	1 858 259		1 814 677		43 582	2.40	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 858 259		1 814 677		43 582	2.40	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	179		139		40	28.84
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	12 384		7 592		4 792	63.12
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	32 132		30 300		1 832	6.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	20 000		20 000			
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
Total IV	64 695		58 031		6 664	11.48	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 922 954		1 872 708		50 246	2.68	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 580		2 310		-730	-31.60
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	2 300		2 880		-580	-20.14
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	274 469		216 717		57 752	26.65
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats	10 170		12 320		-2 150	-17.45
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			234		-234	-100.00
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	6		195		-188	-96.87
Total I	288 525		234 655		53 870	22.96
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	78 004		78 988		-984	-1.25
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	758		740		18	2.47
Salaires et traitements	122 694		127 170		-4 476	-3.52
Charges sociales	61 333		58 904		2 429	4.12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 548		3 751		-203	-5.41
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	15		1 028		-1 013	-98.51
Total II	266 353		270 581		-4 228	-1.56
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 172		-35 926		58 098	161.72

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	6 994		750		6 244	832.54
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	6 989		84 653		-77 664	-91.74
Différences positives de change	3		2		0	12.70
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	13 985		85 405		-71 420	-83.62
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 719		6 989		17 730	253.71
Intérêts et charges assimilées	6 324		119 380		-113 056	-94.70
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	31 043		126 368		-95 325	-75.43
2. Résultat financier (III-IV)	-17 058		-40 963		23 905	58.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	5 115		-76 889		82 003	106.65
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			1 091		-1 091	-100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			1 091		-1 091	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			-1 091		1 091	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	413		113		300	265.49
Total des produits (I+III+V)	302 510		320 060		-17 551	-5.48
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	297 808		398 153		-100 345	-25.20
5. EXCEDENT OU DEFICIT	4 702		-78 093		82 794	106.02

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	47 505		36 855		10 650	28.90
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	47 505		36 855		10 650	28.90
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	47 505		36 855		10 650	28.90
TOTAL	47 505		36 855		10 650	28.90

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions :

- du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC).
- des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018.
- des normes comptables financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seuls sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisations. Notre association a opté :

- pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'appel des cotisations et non sur la base des encaissements.
- concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des fonds d'investissement reportés au résultat au rythme des amortissements.

Informations générales complémentaires

Description de l'activité de l'association :

Notre association IBPG est l'une des 207 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement des créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie, permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs - notamment bancaires - de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiel "métier", la "promesse Initiative France", un système de qualification
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2022-2025

Concrètement, sur l'exercice 2023, notre plateforme a accompagné 50 projets via un prêt d'honneur dont 1 abondé à hauteur de 30 000 € par START-UP & GO.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			2 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 489		1 888
TOTAL	16 489		3 888
Prêts, autres immobilisations financières	578 287		497 574
TOTAL	578 287		497 574
TOTAL GENERAL	594 776		501 462

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			2 000	2 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 377	18 377
TOTAL			20 377	20 377
Prêts, autres immobilisations financières		299 709	776 153	776 153
TOTAL		299 709	776 153	776 153
TOTAL GENERAL		299 709	796 530	796 530

Immobilisation incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciel : 1 an
- Agencements et aménagements : de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	214 224	-13 766	8 880		209 338
Fonds propres avec droit de reprise	13 324	-27 950	30 000		15 375
Report à nouveau	1 665 221	-36 377		0	1 628 844
Excédent ou déficit de l'exercice	-78 093	78 093	4 701		4 702
Situation nette	1 814 677		43 581		1 858 259
TOTAL I	1 814 677		43 581	0	1 858 259

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	6 989	24 719	6 989		24 719
TOTAL	6 989	24 719	6 989		24 719
TOTAL GENERAL	6 989	24 719	6 989		24 719
Dont dotations et reprises financières		24 719	6 989		

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'associationaux tiers bénéficiaires.

Sur l'exercice 2023, 50 prêts ont été décaissés pour un montant de 450 620 € dont :

- 32 prêts pour un montant de 274 640 € accordés en 2023
- 18 prêts pour un montant de 175 980 € accordés en 2022

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde du prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cession d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100% du solde
- Redressement judiciaire en cours : 100% du solde
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75% du solde
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50% du solde

Sur l'exercice 2023,

- 2 prêts pour un montant de 2 653.69 € ont été repris pour être passé en perte

(Cf. Annexe N°1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Au 31/12/23, le montants des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés à l'actif du bilan s'élève à 63 940 €.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	775 817	775 817	
Autres immobilisations financières	336	336	
Autres créances clients	2 960	2 960	
Personnel et comptes rattachés	106	106	
Divers état et autres collectivités publiques	272 368	272 368	
Débiteurs divers	14	14	
Charges constatées d'avance	3 036	3 036	
TOTAL	1 054 636	1 054 636	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	497 556		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	299 709		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	179	179		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 384	12 384		
Personnel et comptes rattachés	17 102	17 102		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 097	14 097		
Impôts sur les bénéfices	413	413		
Autres impôts taxes et assimilés	520	520		
Autres dettes	20 000	20 000		
TOTAL	64 695	64 695		

Créances :

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont notamment constituées de subventions à recevoir des organismes financeurs pour un montant de 272 368 €, en fonction de la part de financement qui peut être rattaché à l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Variation des fonds propres**Fonds associatifs :**

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans les comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et les dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif.

Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunt sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

Tableau prorata des apports par types de prêts : (Cf. Annexe 5)

Tableau de variation des fonds propres : (page N°18)

La variation des fonds propres sur l'activité prêt peut se résumer ainsi :

- Fonds de prêts sans droit de reprise au 31/12/23 : 209338 € soit une variation de - 4886 €
- Fonds de prêts avec droit de reprise au 31/12/23 : 15 375 € soit une variation de + 2 051 €

Résultat :

Des comptes de résultat distincts entre le fonctionnement et la gestion du fonds de prêt sont présentés en annexe.

Ainsi le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante (Annexe n°4) :

RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = Bénéfice de 4 702 €

Dont part du résultat de fonctionnement = 25 086 €

Dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêt = Perte de 20 384 €

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 960
Autres créances	272 368
Total	275 328

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	179
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 115
Dettes fiscales et sociales	23 665
Total	29 958

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	3
Total	4

Valorisation des contributions volontaires**Contributions volontaires en nature :**

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 545.75 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément, 19 heures au titre du parrainage et 227 heures au titre de diverses réunions.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 60€/heure donne un montant de 47 505 €.

(Cf. : Annexe N°2)

Honoraires CAC :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 191 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 191 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		265 130
Total des prêts accordés par les comités d'agrément et non actés à la clôture de l'exercice pour 29 prêts	265 130	
Total (1)		265 130

Répartition de la trésorerie :

Tresorerie	31/12/2023
	Montants
Prêt	684 131 €
Fonctionnement	248 218 €
Total	932 349 €

Engagements reçus